



**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**  
**SECRETARIAT GENERAL AUX INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**COMMISSION DE DELIMITATION DES SERVITUDES NON AEDIFICANDI AINSI QUE  
D'IDENTIFICATION, D'EVALUATION ET D'INDEMNISTATION DES EXPROPRIATIONS POUR CAUSE  
D'UTILITE PUBLIQUE DES CONCESSIONS ET EDIFICES SITUES DANS L'EMPRISE DU PROJET DE  
CONSTRUCTION DES ROCADES SUD-EST ET SUD-OUEST DE LA VILLE DE KINSHASA**  
**COMMUNIQUE OFFICIEL N° /2025**

Il est porté à la connaissance des personnes affectées par le projet de construction des rocares Sud-Est et Sud-Ouest de la Ville de Kinshasa que la Commission interministérielle chargée des expropriations, actuellement déployée sur terrain, a programmé les activités suivantes au cours de ce mois d'avril 2025 :

- 1) Le paiement des indemnités en faveur des personnes affectées par le projet ayant déjà signé les procès-verbaux de négociations avec ladite Commission ;
- 2) La reprise à partir de ce Jeudi 10 avril 2025 des négociations avec les personnes affectées par le projet ;
- 3) La clôture de l'identification des propriétaires des parcelles affectées par le projet pour les tronçons déjà matérialisés sur terrain.

Pour un bon déroulement de ces activités, la commission a arrêté les dispositions ci-après :

Pour ce qui est **du paiement des indemnités**, toute personne ayant déjà signé les procès-verbaux de négociations est tenue de transmettre officiellement à ladite Commission, **au plus tard le 14 avril 2025**, par courrier adressé au Président de la Commission, en réservant copie à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Congolaise des Grands Travaux, les coordonnées de son compte bancaire, de préférence un compte RAWBANK, où seront versées les indemnités.

**Quant aux travaux de négociations** qui se tiendront au Ministère des Affaires Foncières, les invitations seront adressées uniquement aux Personnes affectées par le Projet ayant remis à la commission les copies de leur titres fonciers.

Pour ce faire, il est demandé à toute personne précédemment identifiée, mais n'ayant pas encore transmis son titre foncier à la Commission ou ayant initialement transmis des documents autres que les titres fonciers, mais qui a finalement obtenu un titre foncier, de bien vouloir le transmettre à la Commission afin d'être alignée pour les négociations. Les copies des titres fonciers sont à transmettre **au plus tard le 14 avril 2025**.

Enfin, **concernant la clôture des activités d'identification**, il est demandé à toute personne dont la concession ou la parcelle a été marquée par l'entreprise exécutant les travaux des rocares comme étant dans l'emprise du projet, mais qui ne s'était pas encore fait identifier, **de se présenter du 09 au 23 avril 2025, de 9h00' à 15h00'**, auprès de la Commission, aux bureaux du Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics situés au Nouveau Bâtiment Administratif Paul PANDA FARNANA, « *site ex. tembe na tembe* », à côté du Palais du Peuple, munie de sa pièce d'identité et de ses titres de propriété.

La Commission recommande à toute personne empêchée de bien vouloir désigner un représentant par procuration dûment légalisée pour agir en son nom et pour son compte.

La Commission tient à attirer l'attention des riverains que toute personne affectée qui se présentera au-delà des dates susmentionnées verra son dossier être traité ultérieurement.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Commission aux numéros suivants : +243 810 118 137, +243 998 897 434, +243 817 770 849, +243 812 278 599, +243 850 758 583, +243 810 693 075 et +243 815 006 115.

Fait à Kinshasa, le

**Ir. Georges KOSHI GIMEYA**

**Secrétaire Général aux ITP**  
**Président de la Commission**

